

GROUPE D'EXPERTS SUR LES OISEAUX ET LEUR CHASSE

Séance du 3 novembre 2009
Oie cendrée (*Anser anser*)

Membres du GEOC présents.

Les 9 membres étaient présents, à savoir :

Vincent Bretagnolle, Président

Michel Gauthier-Clerc, Vice-Président

Pierrick Bocher

Mathieu Boos

Jean-Marie Boutin

Elisabeth Bro

Michel Czajkowski

Olivier Dehorter

Francis Meunier

Expert invité : Vincent Schricke (ONCFS)

Secrétariat : Jacques Trouvilliez et Jacques Comolet-Tirman (MNHN)

Saisine du GEOC.

Le ministre d'Etat chargé de la chasse a saisi le GEOC au sujet de l'oie cendrée dans les termes suivants :

« *Les Pays-Bas procèdent à la destruction d'Oie cendrée sur leur territoire afin de réduire les dégâts aux cultures et à la biodiversité (limicoles nicheurs notamment). Une mission composée de membres de la table ronde chasse s'est rendue sur place et a débattu avec les autorités néerlandaises ainsi qu'avec certains scientifiques et associations. Il est demandé au GEOC de déterminer dans quelle mesure la France pourrait favoriser l'implantation de sites favorables au stationnement voire à la reproduction de populations d'oies, de préciser les périodes de migration, le pourcentage réel d'oies sédentaires ou provenant de la France dans les oies nicheuses aux Pays-Bas et enfin si la chasse aux oies en France pourrait permettre de réduire les dégâts occasionnés aux Pays-Bas sans hypothéquer l'avenir des populations d'oies non concernées* ».

Résumé des principaux éléments de l'avis.

Les vols d'oies cendrées vers le nord au-dessus de la France sont observés de plus en plus tôt (données disponibles sur la période 1986-2009), avec toutefois une forte variabilité. Depuis 1995, le premier vol migratoire a, chaque année, été observé avant le 31/01. Une tendance forte à l'avancement des dates d'observation du premier vol observé annuellement (1 jour/an en moyenne depuis 1986) est également relevée. Une part significative de la migration a lieu avant le 31 janvier, en moyenne 10-15% des effectifs dénombrés ces 4 dernières années. Les oies cendrées survolant l'ouest et le nord de la France appartiennent à un contingent d'oiseaux hivernant principalement en Espagne (100 000 individus) et en France (15 000 ind.) ; il est issu de la population dite « du Nord-Ouest de l'Europe », les oiseaux en provenance de Norvège semblant plus nombreux que ceux originaires de Suède. La tendance en effectif de ce contingent est mal connue mais elle pourrait être différente du reste de celle des autres contingents nord-ouest européens (en forte augmentation). Compte-tenu de l'origine géographique des oies en transit ou en hivernage en France, et de la phénologie des dégâts constatés, il est très peu probable qu'un prélèvement accru en France diminuerait sensiblement les dégâts aux Pays-Bas. Cette mesure pourrait, par ailleurs, affecter négativement la partie norvégienne de la population d'Europe du Nord-Ouest. Il n'apparaît pas judicieux de favoriser activement la colonisation de l'espèce en France mais la capacité d'accueil des sites d'escale migratoire et de stationnement hivernal pourrait être améliorée. Il est fortement recommandé d'améliorer les connaissances sur les effectifs hivernant en Espagne et sur l'origine biogéographique des oiseaux hivernant en Camargue qui semblent plutôt provenir d'Europe centrale.

Documents consultés. Outre le rapport de synthèse préparé par le MNHN (Comolet-Tirman, 2009) et qui, complété à la suite des travaux du GEOC, est annexé au présent avis, des articles scientifiques parus ou à paraître ont été mis à la disposition des experts via un serveur dédié. Les membres ont souhaité traiter d'abord la question de la phénologie de migration en France et celle du statut de conservation à l'échelle du flyway « Est-Atlantique », puis d'examiner la question des dégâts et enfin celle des capacités d'accueil en France. Le statut de l'oie cendrée en Europe occidentale a fortement évolué au cours des trente dernières années, tant en ce qui concerne les effectifs que le comportement migratoire de l'espèce.

1/ Etat des connaissances sur la phénologie de migration de l'oie cendrée en France.

Plusieurs facteurs peuvent jouer sur l'évolution de la phénologie de la migration : capacités alimentaires et compétition intra et inter-spécifique (tant en Espagne qu'aux Pays-Bas), mesures réglementaires (arrêt de la chasse aux Pays-Bas), réchauffement climatique (hiver doux en France et au Benelux, printemps plus précoce en Scandinavie)... Quoiqu'il en soit, les vols vers le nord ou le nord-est au dessus de la France sont observés de plus en plus tôt. Dans le même temps, on note que l'arrivée des oies cendrées sur les sites de reproduction est également de plus en plus précoce (de 5 à 7 jours par décennie depuis 30 ans) ce qui signifie que ces vols sont bien des vols prénuptiaux, en d'autres termes que ces oiseaux sont en trajet de retour même si les oies norvégiennes effectuent une halte migratoire aux Pays-bas.

Quelques faits marquants :

- depuis 1995, chaque année, le premier vol migratoire a été observé systématiquement avant le 31/01. Une tendance forte à l'avancement des dates des premiers vols observés (1 jour/an depuis 1986) a été relevée même si certains membres font remarquer une période charnière autour de l'année 1994 (cf. graphique ci-dessous). Entre 1980 et 1993, le premier vol est noté entre le 27 janvier et le 12 février ; entre 1994 et 2009, les premiers vols sont compris entre le 15 et le 28 janvier, à l'exception notable de l'année 2005 (9 janvier).

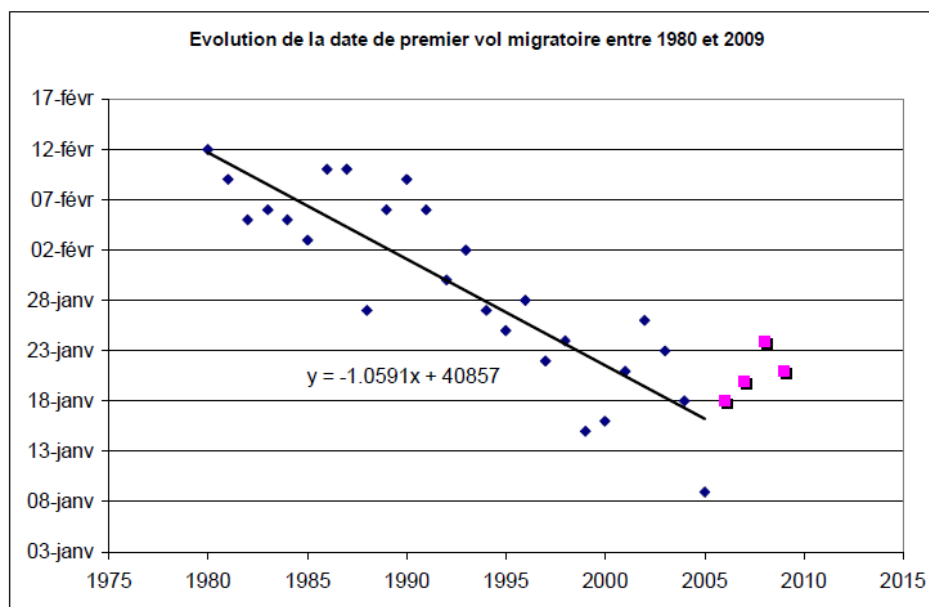


Figure 1. Evolution de la date du premier vol observé en migration prénuptiale entre 1980 et 2009. Les points bleus correspondent à l'analyse faite par Fouquet *et al.* (sous presse dans la revue *Wildfowl*), les carrés en rose aux rapports annuels sur le suivi de la chronologie de la migration des oies en Poitou (Fouquet, 2006, 2007, 2008, 2009). La régression linéaire indique une pente statistiquement significative (test de Student, $t_1 = -2,69$, $p = 0,01$) sur la période 1980 - 2005.

- comme le résume le tableau ci-après, une part significative de la migration a lieu avant le 31 janvier, en moyenne 10% des effectifs dénombrés ces 4 dernières années.

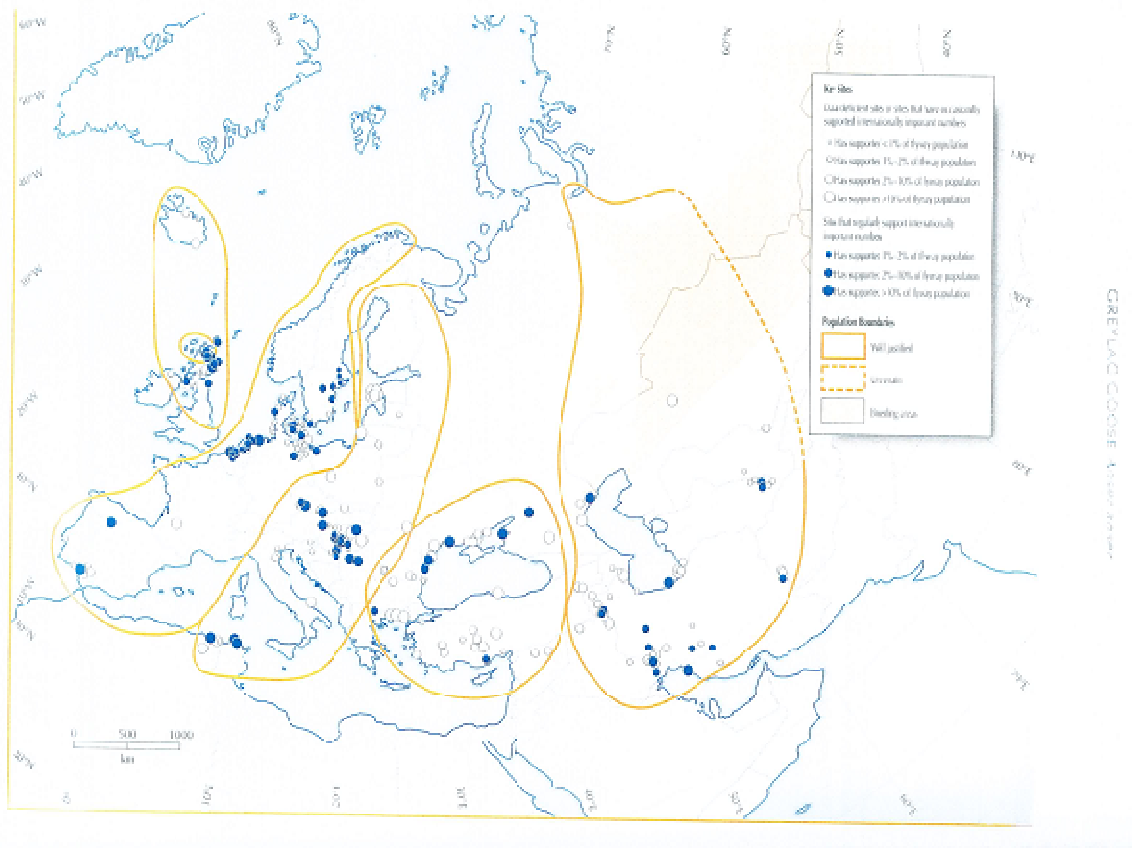
année	1er vol	% avant 31/01	10%	50%	90%
2006	18/01/2006	8,69%	02/02/2006	10/02/2006	01/03/2006
2007	20/01/2007	3,13%	06/02/2007	13/02/2007	27/02.2007
2008	24/01/2008	38,44%	27/01/2008	02/02/2008	02/03/2008
2009	21/01/2009	8.00%	08/02/2009	13/02/2009	19/02/2009

- le flux migratoire est assez concentré, puisque sur les 4 dernières années (2006-2009), le « rush » migratoire (laps de temps au cours duquel plus de 10% et moins de 90% des effectifs ont été observés) s'étale sur environ 18 jours (extrêmes : 12 jours en 2009 et 33 jours en 2008). Le pic de migration (impliquant 50% des effectifs observés) a lieu désormais autour de la mi-février et la migration est achevée en avril.

Ces informations sont issues du réseau mis en place depuis 1980 au centre-ouest de la France, sur trois départements (Vendée, Deux-Sèvres, Vienne), un réseau associant 200 observateurs sous la coordination de l'ONCFS. Un réseau plus récent en Charente-Maritime (immédiatement au sud des 3 précédents) coordonné par la LPO collecte des résultats tout à fait comparables et cohérents. Ce type de réseau n'existant pas dans la partie est du territoire national, aucune information détaillée ne peut être fournie sur la chronologie du flux migratoire « oriental » d'oies cendrées.

2/ Etat de conservation des populations qui transitent par la France :

La France est concernée par la voie de migration ou « flyway » « nord-ouest européen » totalisant 610 000 individus (estimation 2008 Wetlands International, en augmentation de 53% depuis 2000 où l'estimation était de 400 000 individus). L'origine des oiseaux recensés dans le sud-est de la France n'est pas clairement établie (cf. infra).



Source : Wetlands International - Goose Study Group.

Au sein du flux migratoire « nord-ouest européen », plusieurs entités peuvent être distinguées (le terme « entité » a été préféré à celui de « sous-population » car il n'y a pas fondement

scientifique solide pour séparer de façon claire les oiseaux au sein de la population dite du « Nord-Ouest de l'Europe »).

- une entité « norvégienne » qui hiverne principalement en Espagne,
- une entité « suédoise » qui, aujourd'hui, hiverne principalement aux Pays-Bas et dans le sud de la Suède,
- une entité « néerlandaise » constituée par les oiseaux nicheurs aux Pays-Bas qui, aujourd'hui, semblent être majoritairement sédentaires (tout au plus 5% migreraient vers le sud ; le programme de baguage mis en place actuellement devrait apporter plus de précisions sur ce point à l'avenir).
- Enfin une entité « danoise et allemande » dont la proportion fréquentant la France est mal connue.

Les effectifs qui transitent par la moitié occidentale de la France (ouest d'une ligne Lorraine – Midi-Pyrénées) appartiennent aux composantes de cette population nord-ouest-européenne, l'entité norvégienne étant de plus en plus majoritaire parce que les oies cendrées d'origine suédoise hivernent maintenant principalement aux Pays-Bas (parmi les quelque 350 000 oies cendrées recensées en 2008) et même en Suède (45 000 individus en 2008-2009), de moins en moins loin des sites de reproduction.

L'origine des oiseaux transitant ou hivernant en Camargue n'est pas encore clairement identifiée, mais deux individus marqués en République tchèque ont été contrôlés cet automne 2009, suggérant qu'au moins une partie des oiseaux observés dans cette partie de la zone méditerranéenne appartiendrait à la population « d'Europe centrale » d'oies cendrées.

La difficulté majeure pour estimer précisément la proportion de ces différentes entités en France vient du fait que la pression d'observation des bagues ou des colliers dont sont équipés certains individus n'est pas toujours connue. Ces marquages permettent donc de clairement identifier l'origine des oiseaux ainsi contrôlés. A l'avenir, les programmes en cours fourniront un meilleur éclairage sur cette question des proportions.

Par ailleurs, les effectifs hivernant actuellement en Espagne sont mal connus et, au moins pour l'un des deux sites d'hivernage majeurs (Guadalquivir), ils sont en déclin significatif. L'effectif hivernant en Espagne est estimé entre 74 000 et 119 000 individus selon les années (rapport de Wetlands International à paraître prochainement), la pluviométrie étant un facteur essentiel déterminant le stationnement et sa durée.

L'effectif moyen d'Oie cendrée hivernant en France dénombré à la mi-janvier (après que 65% des prélèvements ont déjà été réalisés), est de 15 000 individus. Le prélèvement total est de l'ordre de 20 000 oiseaux (estimation datant de 1998-1999). L'effectif global des oiseaux de la population nord-ouest européenne amenés à survoler la France, incluant le total des oiseaux hivernant dans la péninsule Ibérique et au Maroc, serait donc d'environ 150 000 individus. Cet effectif ne représente au mieux que la moitié des effectifs d'oies cendrées hivernant aux Pays-Bas qui, rappelons-le accueillent environ 300 000 oiseaux (soit à peu près la moitié de l'effectif total de la population du Nord-Ouest de l'Europe). A ce stade, il semble donc prudent d'estimer que l'on ne connaît pas le statut de conservation des composantes de la population nord-ouest européenne qui transite ou hiverne en France (ouest du pays). Etant donné l'état des effectifs reproducteurs en Norvège, on ne peut exclure qu'il soit différent du statut global de cette population qui, à l'échelle du *flyway*, montre une forte augmentation.

Il est fortement recommandé d'améliorer les connaissances sur les effectifs hivernant en Espagne, sur l'origine des oiseaux recensés en Camargue et sur la proportion des différentes entités fréquentant la France en migration et en hivernage.

3/ Dégâts des oies aux Pays-Bas :

Ces dégâts concernent également d'autres espèces d'oies et de canards, siffleur notamment.

Si les oiseaux en transit par la France étaient impliqués de manière substantielle, des dégâts seraient constatés en février-mars principalement (lors du retour des oiseaux), ce qui n'est pas le cas puisque les dégâts sont constatés tout au long de l'année. Ainsi, compte-tenu de l'origine géographique des oies en transit ou en hivernage en France, et de la phénologie des dégâts constatés, il est peu probable qu'un prélèvement accru en France diminuerait sensiblement les dégâts aux Pays-Bas. Ce prélèvement pourrait par ailleurs affecter négativement la population norvégienne.

4/ Capacités d'accueil en France :

On peut constater que le nombre total d'oiseaux hivernant (autour de 15 000 oiseaux) est faible (et stable depuis 2004), au regard de la situation du pays vis-à-vis des axes de migration, des effectifs stationnant au nord (Pays-Bas, Allemagne, Suède) et au sud (péninsule ibérique) du territoire national ou enfin de la dynamique actuelle constatée sur le *flyway*. Les raisons de cet effectif modeste sont pour l'instant mal cernées, et deux hypothèses (ou leur combinaison) sont couramment émises : un manque de disponibilités alimentaires, ou une pression de dérangement trop importante sur les zones de gagnage potentielles. Les données ou les analyses ne sont pas disponibles à l'heure actuelle pour statuer sur cette question (qui dépasse le cas des oies d'ailleurs) et pourrait faire l'objet d'une étude spécifique. En conséquence, il est difficile de préconiser avec une base scientifique solide une solution plutôt qu'une autre. Toutefois, les initiatives préconisées dans le Cahier d'habitat « Oiseaux » (MEEDDM/MNHN, à paraître) méritent d'être suivies, afin d'accroître la capacité d'accueil française.

Ci-dessous est rappelé le texte, extrait de la fiche Oie cendrée des Cahiers d'habitats « Oiseaux » concernant les mesures liées à l'habitat :

« Compte-tenu du déclin de l'hivernage dans le sud de l'Espagne, l'hivernage en France pourrait être amené à se développer encore. Actuellement, les principaux sites d'hivernage français bénéficient tous d'un statut de réserve, mais les stationnements y sont probablement loin d'avoir atteint les capacités d'accueil, surtout dans les départements du littoral atlantique. L'optimisation des stationnements d'Oies cendrées en France passe donc par :

- le maintien de la tranquillité nécessaire à cette espèce très sensible aux dérangements, non seulement dans les zones de remise, mais aussi dans les zones de gagnage lorsqu'elles sont dissociées. La création de réserves, notamment de réserves de chasse et de faune sauvage est alors un outil intéressant.*
- le maintien ou la mise en place de prairies inondables.*
- la mise en place de cultures ou de prairies pour pallier localement l'insuffisance des ressources alimentaires ou pour prévenir d'éventuels dégâts sur les exploitations agricoles voisines des sites de remise. Une expérience de ce type a été menée avec succès par l'ONCFS près du lac du Der dans les années 1990 à la suite de dégâts dans les cultures riveraines. Elle a consisté à mettre à disposition des oies des parcelles semées principalement en ray-grass, blé et colza. Cette pratique doit être justifiée par le contexte local et demande une attention particulière sur plusieurs points dont l'utilisation d'engrais et la diversité floristique des prairies.*
- la conduite pertinente de jachères fixes.*
- la mise en assec temporaire de plans d'eau pour favoriser le développement de plantes aquatiques attractives (Scirpus, Roripa, Limnanthenum...) »*

La reproduction de l'oie cendrée en France : les populations nicheuses s'accroissent, 86 couples en 2002 et 150 en 2006.

- Considérant que l'origine (génétique) des individus en France n'est pas documentée (origine captive avérée dans certains cas, introduction d'une autre sous espèce *A. a. rossicus*),
- considérant également le bon état de conservation de l'espèce en Europe de l'Ouest,

- considérant, enfin, que l'espèce est en France en limite d'aire méridionale, il n'apparaît pas judicieux de favoriser activement (par réintroduction, renforcement, etc.) la colonisation des milieux par l'espèce.
En revanche, accompagner l'accroissement des effectifs déjà installés par des mesures appropriées pourrait être encouragé (protection des sites de reproduction et dates d'ouverture de la chasse permettant de limiter le tir des jeunes locaux).